

Pour votre comité de santé et de sécurité

En vertu de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* (LMRSST), les entreprises de 20 travailleurs ou plus se doivent de mettre en place un comité de santé et de sécurité.

Le parcours du CSS vous est proposé pour permettre à votre comité d'enrichir ses connaissances et ses habiletés et de mettre en œuvre des conditions gagnantes pour un comité crédible et efficace.

FORMATIONS AU PARCOURS

- Discutez avec votre conseiller en gestion de la prévention de l'ordre idéal des formations pour votre entreprise.

7 — Faites preuve de diligence raisonnable en prévention FACULTATIF

🕒 3,5 heures

Identifier vos devoirs en prévention et les façons de les respecter.

6 — Dynamisez votre comité FACULTATIF

🕒 3,5 heures

Identifier des stratégies pour optimiser le potentiel du CSS.

BRAVO! PARCOURS COMPLÉTÉ! Émission du certificat

5 — Enquête et analyse d'accidents

🕒 3,5 heures

Développer ses habiletés à utiliser une méthode d'enquête et d'analyse d'accidents.

4 — Repérer les dangers pour analyser et maîtriser les risques

🕒 4 heures

Se familiariser avec l'analyse des risques et sa mise en application.

3 — Savoir inspecter

🕒 4 heures

Se familiariser avec les différentes étapes de préparation et de réalisation d'une inspection.

2 — Introduction aux lois et aux règlements en SST

🕒 4 heures

Identifier les droits, obligations et mécanismes prévus par la Loi qui favorisent une approche préventive.

1 — Réunions efficaces du CSS

🕒 2,5 heures

Fournir au CSS les moyens et les outils nécessaires pour améliorer l'efficacité des réunions.

DES OUTILS EN SST

En plus des formations, nos conseillers en gestion de la prévention vous guideront et vous proposeront des outils : grilles, procédures, rapports, formulaires, etc. pour faciliter l'organisation de vos actions en prévention.

MODALITÉS

- Parcours de 5 formations ou plus
- Offert uniquement aux entreprises membres
- Doit être complété dans un intervalle de 18 mois par trois participants minimum
- 50 % des membres du comité doit avoir complété le parcours

AVANTAGES

- Émission d'un certificat
- Visibilité sur nos réseaux sociaux et infolettre
- Invitation spéciale à notre colloque

CLIENTÈLE VISÉE

Les comités existants ou en devenir.

Pour en savoir plus
Contactez votre conseiller

→ 450 442-7763

→ info@multiprevention.org